

RESPECTER

COMPETITION

SOLIDARITE



CHARTRE SPORTIVE NANTES ARH

Vous adhérez au Nantes ARH. Cette adhésion donne des droits et implique un certain nombre d'engagements. Du bon équilibre entre droits et devoirs et de leurs réelles acceptations dépend le bon déroulement de la saison. Cette chartre présente les attentes du club vis à vis de tout patineur et parent.

Ces droits sont d'utiliser les installations sportives et le matériel mis à la disposition pour pratiquer votre discipline, de participer aux compétitions officielles, de bénéficier de l'encadrement proposé aux groupes (entraîneur(euse), coach, responsable de groupe) et de participer à la bonne humeur et à la convivialité régnant au sein du club.

Entraînements : Les horaires et lieux d'entraînement sont communiqués en début de saison par les entraîneurs et responsables de groupe. Ils sont également affichés salle du Croissant, salle de Longchamp et salle Joël Paon et disponibles sur le site www.narh.fr. Chaque patineur s'engage à participer aux entraînements collectifs. Un entraînement débute lorsque l'entraîneur est effectivement dans la salle. Les parents doivent donc s'assurer de sa présence. Une absence à un entraînement est compréhensible mais le patineur se doit de prévenir son entraîneur le plus tôt possible. Les parents acceptant que leur enfant rentre seul après un entraînement doivent l'indiquer à l'entraîneur.

Compétitions : Les patineurs évoluent dans différentes compétitions. Les lieux, dates et horaires des compétitions sont communiqués par affichages à la salle du Croissant et salle de Longchamp et sur le site www.narh.fr. En Rink Hockey, ils sont confirmés sur les convocations remises par les responsables de groupe à chaque patineur la semaine précédant la compétition. Les compétitions à domicile ont généralement lieu salle du Croissant ou salle de Longchamp. Pour les compétitions à l'extérieur, les déplacements sont effectués par les parents ou en transport en commun selon les destinations. Dans l'intérêt commun, il est demandé une présence assidue aux compétitions. En cas d'absence, le patineur doit prévenir son responsable de groupe le plus rapidement possible.

Fair-Play et attitude sur et autour du terrain : Chaque licencié est tenu de se conduire en tant que sportif, aussi bien sur le terrain qu'en dehors. Il doit, à tout moment, représenter le club avec la plus grande dignité. Le comportement à l'égard de tous doit être irréprochable. Les

ENGAGEMENT

PROGRESSER

ENCOURAGER

ECHANGER

VICTOIRES

APPRENDRE

DECouvrir

propos déplacés ou grossiers, comportements blâmables ou violents – tant sur le terrain qu'en dehors – à l'égard de coéquipiers, adversaires, arbitres, juges, public, staff technique et officiel, ... – ne sont pas admissibles et feront l'objet de sanctions pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion définitive du club si nécessaire. Le licencié doit respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition tant au sein du club qu'à l'extérieur.

Rôle de l'entraîneur : La mission de l'entraîneur est de dispenser aux patineurs du groupe qui lui est confié ses connaissances en matière de patinage et technique propre à sa discipline, d'aider lesdits patineurs, individuellement et collectivement à progresser dans la pratique de ce sport, ce dans le respect des objectifs fixés par le Projet Sportif du Club.

L'entraîneur est également le garant du respect par les patineurs des dispositions de la présente charte sportive. Il est par conséquent habilité à prendre les mesures qu'il jugera les plus adaptées à cet objectif, en concertation avec le responsable de groupe et le Président du club ou son représentant.

Rôle du Responsable de groupe en Rink Hockey : Licencié bénévole, il assure, en lien avec les dirigeants du club et l'entraîneur, l'organisation administrative et matérielle du groupe. A ce titre, il convoque les patineurs sélectionnés pour les compétitions, convoque et accueille les groupes adverses lors des compétitions à domicile, organise les déplacements, centralise les licences des patineurs de son groupe et communique au gestionnaire de la compétition les résultats.

Engagements des Parents : Les parents s'engagent à respecter et faire respecter la présente charte par leur enfant. Ils s'engagent à participer au moins une fois dans la saison aux tâches matérielles en fonction des sollicitations du responsable de groupe. Chaque parent est prié d'accepter les décisions prises par le club concernant l'organisation des entraînements et compétitions (horaires des entraînements, composition des groupes, choix de l'encadrement...). Les entraîneurs et dirigeants sont à la disposition des parents pour répondre à toute question ou pour évoquer toute difficulté. Bien entendu, parents, famille et amis sont toujours les bienvenus pour venir voir et encourager leur enfant et le groupe dans lequel il évolue.

Cette charte se veut le reflet de l'esprit d'échange et de convivialité du Nantes ARH. Chaque licencié est invité à en prendre connaissance et, par son respect, à vivre pleinement la saison sportive au sein du club.

Le Président,

Sébastien BLANQUET

Signature du licencié (et des parents pour les mineurs)
précédée de la mention « lu et approuvé »